



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 8 de l'ordre du jour

**Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise
en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture
et la sécurité alimentaire**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-quatrième session**

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 9 de l'ordre du jour

**Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise
en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture
et la sécurité alimentaire**

**Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre
d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité
alimentaire**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont poursuivi leur examen de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire¹.
2. Le SBSTA et le SBI ont pris note du rapport sur le premier atelier de session organisé, à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives, dans le cadre de l'Initiative commune² sur le thème « Approches systémiques et globales de la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture, les systèmes alimentaires³ et la sécurité alimentaire, compréhension, coopération et intégration dans les plans »⁴, et sont convenus de poursuivre l'examen de ce rapport à leurs soixante-cinquièmes sessions respectives (novembre 2026).
3. Le SBSTA et le SBI ont pris note également du compte rendu oral présenté, à leurs soixante-troisièmes sessions respectives, par le Comité permanent du financement sur les conclusions de l'édition 2025 de son forum⁵, dont le thème était « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables ».
4. Le SBSTA et le SBI ont noté avec satisfaction que les Parties intégraient de plus en plus l'action climatique pour l'agriculture, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire dans leurs stratégies, plans, programmes et politiques nationaux, selon les circonstances et les priorités nationales, et les ont encouragées à poursuivre dans cette voie.

¹ Voir décision 3/CP.27.

² L'atelier s'était tenu selon des modalités hybrides, format destiné à faciliter la participation en ligne et en personne, conformément à la décision 3/CP.27, par. 15 b), et aux documents FCCC/SBSTA/2024/7, par. 112, et FCCC/SBI/2024/13, par. 59.

³ Sans exclusion d'autres approches.

⁴ FCCC/SB/2025/5.

⁵ Voir <https://unfccc.int/event/2025-forum-of-the-standing-committee-on-finance>.



5. Le SBSTA et le SBI ont pris acte des progrès réalisés par le secrétariat, qui a poursuivi la mise au point des fonctionnalités et de l'accessibilité du portail en ligne de Charm el-Cheikh⁶, et ont souligné le rôle que ce portail est susceptible de jouer pour faciliter la collaboration, le partage des connaissances et la mise en relation en vue de l'obtention de financements liés à l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

6. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'établissement du deuxième rapport de synthèse annuel sur les travaux effectués par les organes constitués et les entités financières et autres relevant de la Convention, ainsi que par les organisations internationales compétentes, sur les activités liées à l'Initiative commune⁷ et sont convenus de poursuivre l'examen de ce rapport à leurs soixante-cinquièmes sessions respectives. Ils ont pris note également des contributions des organisations internationales et des représentants des initiatives des Présidences de la Conférence des Parties sur cette question⁸, lesquelles ont servi de base à l'élaboration du rapport.

7. Le SBSTA et le SBI ont invité les organes constitués et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier à tenir compte des résultats des travaux de l'Initiative commune lorsqu'ils exécutent leurs activités et leurs plans de travail, conformément à leurs mandats.

8. Le SBSTA et le SBI ont pris note avec satisfaction de l'organisation, par le secrétariat, du deuxième atelier de session, qui s'est tenu lors de ces sessions, dans le cadre de l'Initiative commune⁹ sur le thème des progrès, défis et débouchés liés à la détermination des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, y compris mutualisation des meilleures pratiques. Ils ont en outre accueilli avec satisfaction les contributions des Parties et des observateurs¹⁰, qui ont étayé les débats lors de l'atelier. Ils ont pris note du fait que le rapport sur l'atelier serait établi pour examen à leurs soixante-cinquièmes sessions respectives.

9. Le SBSTA et le SBI ont remercié les intervenants, les organisations dotés du statut d'observateur, les entités financières et les organes constitués d'avoir participé à l'atelier mentionné au paragraphe 8 ci-dessus. Ils ont souligné que la session « World Café » organisée par le secrétariat dans le cadre de l'atelier avait constitué une excellente occasion pour les participants d'échanger des informations relatives à l'Initiative commune.

10. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction les contributions financières des Gouvernements allemand, norvégien et suisse, qui ont permis de poursuivre la mise au point du portail en ligne de Charm el-Cheikh visé au paragraphe 5 ci-dessus, d'établir le rapport visé au paragraphe 6 ci-dessus et d'organiser l'atelier visé au paragraphe 8 ci-dessus.

11. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-cinquièmes sessions respectives, notamment l'examen du rapport de l'atelier visé au paragraphe 2 ci-dessus et le rapport de synthèse annuel visé au paragraphe 6 ci-dessus.

⁶ <https://docs.unfccc.int/sharm-el-Sheikh-online-portal>.

⁷ FCCC/SB/2026/1, établi conformément à la décision 3/CP.27, par. 15 a).

⁸ Contributions qu'ils avaient été invités à transmettre : voir documents FCCC/SBSTA/2025/4, par. 103, et FCCC/SBI/2025/11, par. 65. Les contributions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://docs.unfccc.int/sharm-el-Sheikh-online-portal>.

⁹ Voir supra, note 2.

¹⁰ Contributions qu'ils avaient été invités à transmettre : voir les documents FCCC/SBSTA/2024/7, par. 114, et FCCC/SBI/2024/13, par. 61. Les contributions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://submissions.unfccc.int/?cfsid=1475>.